

PROJET

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Témiscamingue tenue selon la loi, au
bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à
Ville-Marie, le **MERCREDI 19 AOÛT 2026 À 20 H 21** à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M. Luc Lalonde	, maire de Béarn
M. Alain Sarrazin	, maire de Duhamel-Ouest
M. Yvon Racine	, maire de Fugèreville
M. Roger Bouthillette	, maire de Guérin
M. Norman Young	, maire de Kipawa
M. Léonard Polson	, maire de Laforce
M. Armel Gaudet	, maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Normand Bergeron	, maire Laverlochère-Angliers
M. Jean Martineau	, maire de Lorrainville
M. Alexandre Binette	, maire de Moffet
M ^{me} Lyne Ash	, mairesse de Nédélec
M. Michel Vaillant	, maire de Notre-Dame-du-Nord
M ^{me} Cathy Bruneau	, mairesse de Rémigny
M. Tomy Boucher	, maire de St-Bruno-de-Guigues
M. Marco Dénommé	, maire de St-Eugène-de-Guigues
M. Alain Gauthier	, maire de Témiscaming
M ^{me} Adèle Beauregard	, mairesse suppléante de Ville-Marie
M. Marc Girard	, président du Comité municipal de Laniel et représentant du territoire non organisé

SONT ABSENTS :

M. Jonathan Goupil	, maire de St-Édouard-de-Fabre
M ^{me} Christine Savard	, mairesse de Belleterre

**TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTCE
DE :**

Le préfet M. Martin Lefebvre, qui déclare la réunion ouverte.

M. Martin Lefebvre informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste
expressément le désir de le faire, il choisit de ne pas voter sur les
propositions soumises au conseil. En conséquence, à moins d'une
mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, M. Martin Lefebvre ne
votera pas sur les décisions, tel que lui permet la loi.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Éric Lepage,	, directeur à l'aménagement et commissaire industriel
M. Daniel Dufault	, coordonnateur au service d'aménagement et au développement du territoire
M. Vital Idossou	, directeur du Centre de valorisation des matières résiduelles
M. Sami Bdiri	, directeur de l'évaluation et la délégation foncière et greffier-trésorier adjoint

PROJET

M^{me} Lyne Gironne , directrice générale-greffière-trésorière

N. B. : Le conseil de la MRC s'est réuni en réunion privée de 18 h 00 à 20 h 17.

08-26-234

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 20 H 21 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour de la présente séance a été transmis dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alexandre Binette
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- **QUE** les articles « Affaires municipales » et « Affaires nouvelles » demeurent ouverts jusqu'à la fin de la séance.

Note : à 20 h 23, M. Tomy Boucher se joint à la séance du conseil.

Note : à 20 h 24, M. Luc Lalonde se joint à la séance du conseil.

Information

MOT DU PRÉFET

M. Lefebvre aborde la récente entente commerciale conclue entre le Canada et les États-Unis et fait état des préoccupations exprimées par les milieux forestier et agricole du Témiscamingue quant à ses répercussions potentielles sur leurs activités ainsi que sur l'économie régionale. Il souligne l'importance de ce dossier pour de nombreuses entreprises et producteurs du territoire et insiste sur la nécessité d'en suivre attentivement l'évolution et les effets pour la région.

Par ailleurs, le préfet tient à remercier l'ensemble des personnes et des organisations qui ont contribué à l'organisation et au succès des nombreux événements tenus dans les municipalités du Témiscamingue au cours de la saison estivale. Il souligne particulièrement l'engagement des municipalités, des organismes, des bénévoles, des partenaires, des commanditaires et des citoyens qui, par leur implication et leur dévouement, ont contribué à la vitalité, à l'animation et au rayonnement du territoire.

Le préfet adresse ainsi ses sincères remerciements à toutes celles et tous ceux qui ont participé, de près ou de loin, à la réalisation de ces activités estivales, lesquelles témoignent du dynamisme des communautés témiscamiennes et constituent une source de fierté pour l'ensemble du territoire.

08-26-235

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2026

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2026 ayant été déposé sur la plate-forme ou transmis par courriel à tous les conseillers;

Il est proposé par M. Marco Dénommé
et résolu unanimement

PROJET

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM. ART.150)

Aucune question de l'assistance.

Information

SECTEUR FORESTIER – SITUATION ET PERSPECTIVES

M. Lefebvre présente un court état de situation du secteur forestier du Témiscamingue.

08-26-236

CAMPAGNE ÉLECTORALE PROVINCIALE 2026 – ÉTABLISSEMENT DES PRIORITÉS ÉCONOMIQUES DU TÉMISCAMINGUE

CONSIDÉRANT que le comité économique de la MRC de Témiscamingue s'est réuni le 8 juillet 2026 afin notamment d'identifier les principaux enjeux économiques à porter auprès des candidates et candidats dans le cadre de la prochaine campagne électorale provinciale;

CONSIDÉRANT que le Témiscamingue fait face à des enjeux structurants en matière de développement économique, de disponibilité énergétique, de transformation des ressources, de main-d'œuvre, de logement, d'infrastructures et de connectivité;

CONSIDÉRANT l'importance de présenter aux différentes formations politiques et aux candidates et candidats une vision concertée des besoins et des priorités du territoire;

CONSIDÉRANT que le comité économique recommande que la MRC concentre ses représentations sur un nombre limité de priorités structurantes afin de favoriser des engagements gouvernementaux clairs et mesurables;

CONSIDÉRANT que les priorités identifiées par le comité économique sont les suivantes :

- assurer une disponibilité et une capacité énergétique suffisantes pour soutenir les projets de développement économique et industriel du territoire;
- favoriser la transformation locale des ressources naturelles, particulièrement dans le secteur forestier, afin de maximiser les retombées économiques et de maintenir les emplois et l'expertise au Témiscamingue;
- soutenir les besoins en main-d'œuvre et en logement, notamment afin d'améliorer l'attractivité et la rétention de la population et de la main-d'œuvre;
- améliorer les infrastructures et la connectivité du territoire, essentielles au développement des entreprises, à l'occupation du territoire et à la qualité de vie;
- faire reconnaître le Témiscamingue comme un territoire stratégique dont les réalités particulières doivent être prises en compte dans les politiques, programmes et investissements gouvernementaux;

EN CONSÉQUENCE,

PROJET

Il est proposé par M. Alain Gauthier
et résolu unanimement

- **QUE** le Conseil de la MRC de Témiscamingue entérine les priorités économiques identifiées par le comité économique en vue de la campagne électorale provinciale de 2026.
- **QUE** la direction générale, en collaboration avec la Société de développement du Témiscamingue, soit mandatée pour préparer un cahier des priorités du Témiscamingue précisant les enjeux, les demandes et les engagements recherchés auprès des différentes formations politiques.
- **QUE** ce cahier soit transmis à l'ensemble des candidates et candidats des principales formations politiques ainsi qu'aux chefs des partis politiques provinciaux.
- **QUE** la MRC organise, en collaboration avec ses partenaires, une rencontre avec les candidates et candidats afin de leur présenter les priorités du territoire et d'obtenir leur position ainsi que des engagements clairs à l'égard de celles-ci.
- **QUE** cette démarche soit réalisée de façon non partisane et équitable auprès de l'ensemble des formations politiques.
- **QUE** la MRC assure, à la suite de l'élection provinciale, un suivi des engagements pris à l'égard des priorités du Témiscamingue.

Information

DEMANDE DE MODIFICATION DE TARIFS – LES AUTOBUS MAHEUX LTÉE – COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Ce point de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure du conseil.

Information

PROJET DE ROUTE MANIWAKI-TÉMISCAMINGUE – APPUIS À LA POSITION DE LA MRC

Dépôt, pour information, des résolutions adoptées par la ville de Témiscaming et la municipalité de Kipawa appuyant la position de la MRC de Témiscamingue relativement au projet de route Maniwaki-Témiscamingue et réitérant leur opposition à la réalisation de ce projet.

Information

TIRAGE DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE EN TERRES PUBLIQUES – RÉVISION DE LA POSITION DE LA VILLE DE TÉMISCAMING

Dépôt, pour information, de la résolution adoptée par la ville de Témiscaming révisant sa position concernant le tirage de terrains de villégiature en terres publiques. La ville retire les objections formulées antérieurement et se déclare favorable à la tenue de tirages de terrains de villégiature sur son territoire.

08-26-237

ÉTUDE SUR DES MODÈLES DE MUTUALISATION DE SERVICES ADMINISTRATIFS MUNICIPAUX – AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue souhaite réaliser une étude de faisabilité portant sur la mutualisation de certaines fonctions

PROJET

administratives municipales, notamment la facturation, la taxation, la gestion de la paie et certaines fonctions liées au greffe;

CONSIDÉRANT que cette étude vise notamment à documenter les pratiques actuelles, à évaluer les gains d'efficacité potentiels, à identifier les conditions de réussite et les contraintes ainsi qu'à proposer des modèles de coopération adaptés aux réalités des municipalités du territoire;

CONSIDÉRANT que la réalisation de cette étude nécessite le recours à une expertise externe spécialisée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Michel Vaillant
et résolu unanimement

- **QUE** le Conseil de la MRC de Témiscamingue autorise le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour retenir les services d'une ressource professionnelle ou d'une firme spécialisée afin de réaliser l'Étude sur des modèles de mutualisation de services administratifs municipaux, conformément au mandat et aux objectifs établis par la MRC.
- **QUE** le mandat porte notamment sur la collecte et l'analyse des informations pertinentes auprès des municipalités participantes, l'analyse des pratiques et des besoins, l'évaluation de différents scénarios de mutualisation, l'identification des gains potentiels, des contraintes, des risques et des conditions de réussite ainsi que la formulation de recommandations et la production d'un rapport final.

08-26-238

ÉTUDE SUR DES MODÈLES DE MUTUALISATION DE SERVICES ADMINISTRATIFS MUNICIPAUX – MODIFICATION DU MONTAGE FINANCIER

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Témiscamingue a antérieurement confirmé son engagement financier à l'égard du projet d'étude sur des modèles de mutualisation de services administratifs municipaux;

CONSIDÉRANT qu'une somme de 24 000 \$ avait alors été identifiée comme provenant du Fonds régions et ruralité – Volet 2;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la source de financement de cette contribution afin de confirmer que celle-ci ne sera pas assumée à même le Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean Martineau
et résolu unanimement

- **QUE** le Conseil de la MRC de Témiscamingue confirme son engagement financier à l'égard du projet d'étude sur des modèles de mutualisation de services administratifs municipaux pour un montant de 16 000 \$.
- **QUE** le Conseil confirme également qu'un montant de 24 000 \$ nécessaire à la réalisation de ce projet sera financé à même le poste

PROJET

budgétaire « Projets priorités par le Conseil » de l'enveloppe des redevances sur les ressources naturelles, et non à même le Fonds régions et ruralité – Volet 2.

- **QUE** le montage financier du projet soit modifié en conséquence, le coût total du projet étant estimé à 50 000 \$.

08-26-239

FINANCEMENT DES PROJETS DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT que le volet 4 – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité (FRR) constitue un levier important pour soutenir les municipalités et les MRC dans la mise en commun de services, de ressources et d'expertises;

CONSIDÉRANT que les municipalités, particulièrement celles situées en milieu rural, font face à des enjeux importants de disponibilité de main-d'œuvre, de relève, d'expertise spécialisée et de continuité des services dans plusieurs champs d'activité municipaux;

CONSIDÉRANT que les besoins en matière de coopération intermunicipale sont nombreux et grandissants, notamment dans les domaines de l'administration, du greffe, de la comptabilité, des ressources humaines, de l'urbanisme, des travaux publics, des technologies de l'information, de l'environnement et de la gestion des infrastructures;

CONSIDÉRANT que, lors du premier appel de projets 2025 du volet 4 – Coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité, une somme de 4 343 608 \$, représentant 21,6 % des sommes octroyées, a été consacrée à des projets liés à la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que, lors du deuxième appel de projets 2026, une somme de 4 966 660 \$, représentant 25,6 % des sommes octroyées, a été consacrée à des projets directement liés à la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT qu'au cours de ces deux appels de projets, une part importante des sommes disponibles au volet 4 du FRR a ainsi été affectée à des projets de regroupement, de mutualisation, de prévention, de partage de ressources ou d'études en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que les démarches de coopération, de mutualisation et de regroupement des services de sécurité incendie sont nécessaires, pertinentes et essentielles afin d'assurer la sécurité de la population, la pérennité des services et une utilisation efficiente des ressources municipales;

CONSIDÉRANT que la présente démarche ne vise aucunement à remettre en question la pertinence ni le financement des regroupements et des initiatives de coopération en matière de sécurité incendie, mais plutôt à assurer qu'ils disposent d'un financement gouvernemental distinct et adéquat;

CONSIDÉRANT que plusieurs de ces démarches découlent des obligations, des orientations gouvernementales, des schémas de couverture de risques et des exigences applicables en matière de sécurité incendie, lesquels relèvent du ministère de la Sécurité intérieure;

CONSIDÉRANT qu'il apparaît cohérent que le ministère responsable de la sécurité incendie dispose d'une enveloppe financière propre permettant

PROJET

d'accompagner les municipalités et les MRC dans la mise en œuvre de ces obligations et orientations;

CONSIDÉRANT que l'utilisation d'une part importante de l'enveloppe du volet 4 du FRR pour des projets liés à la sécurité incendie limite d'autant les sommes disponibles pour répondre aux nombreux autres besoins de coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir intégralement le niveau de financement actuellement consacré au volet 4 – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, afin de poursuivre et d'accroître le soutien aux initiatives de coopération intermunicipale dans l'ensemble des champs d'activité municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- **QUE** le Conseil de la MRC de Témiscamingue réitère son appui aux démarches de coopération, de mutualisation et de regroupement en matière de sécurité incendie et reconnaisse leur importance pour assurer la sécurité de la population et la pérennité des services.
- **QUE** le Conseil demande au ministère de la Sécurité intérieure de mettre en place une enveloppe financière distincte, spécifique, récurrente et additionnelle destinée à soutenir les municipalités et les MRC dans leurs démarches de coopération intermunicipale, de mutualisation et de regroupement en matière de sécurité incendie.
- **QUE** cette nouvelle enveloppe soit constituée de nouveaux crédits gouvernementaux et qu'elle ne soit financée, en tout ou en partie, par une réduction, un transfert ou une réaffectation des sommes actuellement consacrées au volet 4 – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.
- **QUE** le Conseil demande au ministère des Affaires municipales de maintenir intégralement le niveau de financement actuellement disponible au volet 4 – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, afin de soutenir les besoins importants et croissants de coopération intermunicipale dans l'ensemble des champs de compétence municipale.
- **QUE** le Conseil interpelle conjointement le ministère des Affaires municipales et le ministère de la Sécurité intérieure afin que soit reconnu le besoin de disposer de deux leviers financiers complémentaires : l'un consacré à la coopération intermunicipale municipale de façon générale et l'autre spécifiquement consacré aux enjeux de coopération et de regroupement en matière de sécurité incendie.
- **QUE** copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, au ministre de la Sécurité intérieure, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ainsi qu'aux chefs des partis politiques représentés à l'Assemblée nationale du Québec, afin de les sensibiliser à cet enjeu et de solliciter leur appui à la présente démarche.
- **QUE** copie de la présente résolution soit également transmise à l'ensemble des MRC du Québec et aux municipalités locales de la

PROJET

MRC de Témiscamingue, en les invitant à appuyer la présente démarche.

Information

RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC : CONSULTATION SUR LES DEMANDES DU GOUVERNEMENT

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a demandé aux MRC de réviser leur schéma d'aménagement afin de le rendre conforme aux nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire. Ces orientations comprennent 156 exigences, dont certaines devront éventuellement être intégrées à la réglementation municipale, sans compensation financière prévue par le gouvernement.

La MRC de Témiscamingue est actuellement à la première étape du processus de révision, soit la collecte d'information, le diagnostic des enjeux et la consultation des municipalités locales. L'adoption du schéma révisé est prévue en 2029.

Dans le cadre de cette démarche, la MRC consultera les municipalités afin de connaître leur position sur différentes exigences pouvant être intégrées à leur réglementation, notamment en matière de changements climatiques et de sécurité, de protection des milieux naturels et de l'eau, d'habitation, de transport et de qualité de vie. Chaque municipalité recevra une liste adaptée à ses particularités.

Les exigences retenues par les municipalités pourront être intégrées au schéma d'aménagement révisé et, le cas échéant, devront éventuellement faire l'objet de modifications réglementaires municipales après l'entrée en vigueur du schéma. La consultation sera lancée prochainement et les réponses des municipalités sont attendues d'ici le printemps 2027.

08-26-240

CHEMIN D'ACCÈS À LA VILLÉGIATURE, SECTEUR MIWAPANEE, MUNICIPALITÉ DE KIPAWA : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État, du printemps 2014, la MRC peut procéder à des travaux pour rendre accessibles des terrains de villégiature et que le gouvernement a accordé une subvention pour payer une partie des travaux;

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue a obtenu le permis d'intervention requis du ministère concerné pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue a procédé par appel d'offres public sur SEO;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Norman Young
et résolu unanimement

- **D'ACCEPTER** la proposition de prix de 9196-8495 Québec inc (Transport Christian Durand), au montant de 78 900 \$ taxes en sus, pour la réalisation des travaux de déboisement, mise en forme et gravelage requis au site Miwapanee, en vue de la construction du chemin d'accès à 8 terrains de villégiature.

PROJET

- **QUE** les travaux soient réalisés conformément aux exigences (appel d'offres) de la MRC de Témiscamingue, à la proposition de prix déposée, au permis d'intervention obtenu, ainsi qu'aux consignes du représentant terrain de la MRC.
- **QUE** la dépense soit financée à même la subvention de 55 000 \$ reçue dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur du territoire public. Tout excédent sera couvert par les surplus accumulés de la délégation (estimés à 786 285\$ au 31 décembre 2024). Aucune quote-part municipale ne finance ce projet.
- **QUE** la direction générale soit autorisée à signer tout document, à confirmer l'octroi du mandat et à poser tout geste utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

08-26-241

NOUVELLE CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES

CONSIDÉRANT les résultats de l'appel d'intérêt et les questions qui restent en suspens (étendue du territoire couvert par la nouvelle cartographie et les données disponibles);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Michel Vaillant
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la signature (par le préfet et / ou la directrice générale) d'une entente de délégation pour établir les limites des zones inondables. Cette entente peut être résiliée par la MRC, si elle décide, plus tard, de ne pas réaliser le mandat.
- **D'AUTORISER**, une fois les questions en suspens résolues, le lancement d'un appel d'offres pour une nouvelle cartographie des zones inondables.
- **DE PRÉVOIR**, dans le budget 2027, si le projet va de l'avant et que les subventions prévues sont obtenues, un financement de 20% des municipalités concernées, selon une répartition à convenir plus tard.

08-26-242

SOUTIEN FINANCIER À L'ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES RÉGIONAUX DES COURS D'EAU DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec sollicite une contribution financière de 1 500 \$ afin de réaliser un règlement type, une politique type sur la gestion des cours d'eau et un guide sur la détermination du statut juridique des écoulements d'eau;

CONSIDÉRANT que ces outils permettront aux MRC de mieux encadrer leurs responsabilités et de réduire les risques administratifs et juridiques liés à la gestion des cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Tomy Boucher
et résolu unanimement

PROJET

- **QUE** la MRC de Témiscamingue accorde une contribution financière de 1 500 \$ à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec.
- **QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire « Gestion des cours d'eau ».

08-26-243

DEMANDE DU MAINTIEN INTÉGRAL DU FINANCEMENT POUR LE PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)

CONSIDÉRANT que le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) vise à soutenir, avec la participation des intervenants régionaux, l'aménagement durable du territoire forestier et l'adaptation des interventions aux réalités régionales;

CONSIDÉRANT que les MRC administrent les sommes qui leur sont confiées dans le cadre du PADF et que cette enveloppe constitue un levier important pour soutenir la gestion, la protection, la mise en valeur et l'aménagement durable du territoire forestier;

CONSIDÉRANT que le PADF permet également aux MRC d'exercer leur rôle en matière de développement régional et de gouvernance de proximité en forêt publique;

CONSIDÉRANT l'importance des Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) comme mécanismes de concertation permettant aux acteurs du milieu de participer aux décisions relatives à l'aménagement forestier;

CONSIDÉRANT qu'une réduction du financement du PADF compromettrait le fonctionnement de ces mécanismes de concertation ainsi que la réalisation de projets régionaux répondant aux besoins des collectivités;

CONSIDÉRANT que, dans le contexte actuel du secteur forestier, une diminution de cette enveloppe fragiliserait davantage la capacité d'action des milieux régionaux et accentuerait la centralisation des décisions en matière d'aménagement forestier;

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue a déjà exprimé sa volonté de voir les limites des unités d'aménagement forestier harmonisées avec les limites administratives de la MRC, afin de favoriser une gestion plus cohérente du territoire forestier et une meilleure prise en compte des réalités régionales;

CONSIDÉRANT que l'harmonisation de ces limites contribuerait à simplifier la concertation, la planification et la gouvernance forestières à l'échelle du territoire de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Roger Bouthillette
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue demande au gouvernement du Québec et au ministère des Ressources naturelles et des Forêts de maintenir intégralement l'enveloppe financière du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) destinée aux MRC, afin

PROJET

de préserver leur capacité d'agir en matière d'aménagement durable des forêts et de gouvernance régionale.

- **QUE** la MRC de Témiscamingue réitère son appui aux Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT), qui constituent un outil essentiel de concertation régionale et de participation des communautés aux décisions touchant les forêts publiques.
- **QUE** la MRC de Témiscamingue réitère sa demande au gouvernement du Québec et au ministère des Ressources naturelles et des Forêts afin que les limites des unités d'aménagement forestier soient harmonisées, dans toute la mesure du possible, avec les limites administratives de la MRC de Témiscamingue.
- **QUE** cette harmonisation vise notamment à favoriser une meilleure cohérence entre la planification forestière, l'aménagement du territoire et la gouvernance régionale, ainsi qu'à faciliter la concertation des acteurs du milieu.
- **QUE** copie de la présente résolution soit transmise à :
 - M^{me} Anne Racine, sous-ministre des Ressources naturelles et des Forêts;
 - La Fédération québécoise des municipalités (FQM);
 - L'Union des municipalités du Québec (UMQ).

08-26-244

RÉVISION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) – AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue souhaite procéder à la révision de son Plan de développement de la zone agricole (PDZA) afin de disposer d'un outil stratégique actualisé répondant aux enjeux et aux réalités actuelles du territoire;

CONSIDÉRANT que le PDZA, adopté en 2015 et révisé en 2021, doit être mis à jour afin de guider le développement agricole et agroalimentaire du territoire pour les cinq prochaines années;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de retenir les services d'une firme spécialisée pour réaliser cette démarche, incluant notamment la mise à jour du portrait agricole et agroalimentaire, la révision du diagnostic, l'actualisation de la vision stratégique, la réalisation des consultations, l'élaboration du plan d'action et la rédaction du document final;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alexandre Binette
et résolu unanimement

- **QUE** le Conseil de la MRC de Témiscamingue autorise le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la révision du Plan de développement de la zone agricole (PDZA).
- **QUE** la direction générale soit autorisée à préparer les documents d'appel d'offres, à solliciter les firmes jugées aptes à réaliser le mandat et à procéder aux démarches requises conformément aux règles contractuelles applicables.

PROJET

08-26-245

OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - MANDAT POUR LA RÉALISATION D'UNE PLANIFICATION STRATÉGIQUE EN PATRIMOINE

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue participe au Programme d'Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec, volet 3 – Planification

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté la résolution n° 02-26-070 en date du 25 février 2026, qui entérine la participation de la MRC au volet 3-planification du Programme d'Entente en Patrimoine du ministère de la culture et des communications du Québec;

CONSIDÉRANT que la MRC a pris la décision de se doter d'une planification stratégique relativement à la préservation de ses bâtiments patrimoniaux et qu'en ce sens, souhaite s'adjoindre les services spécialisés de ArtExpert pour la réalisation d'un mandat de planification en patrimoine, en conformité avec les objectifs du programme;

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu une lettre d'annonce en date du 18 juin 2026 de la part du ministère de la Culture et des communications approuvant la participation de la MRC au volet 3 du Programme d'Entente en Patrimoine (PEP);

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu une offre de service de la part d'ArtExpert qui remplit les spécifications du volet 3 (Planification);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Lyne Ash
et résolu unanimement

- **D'ACCEPTER** l'offre de service d'ArtExpert et lui octroie le mandat de réalisation d'une planification stratégique en patrimoine, pour un montant maximal de 40 955 \$, taxes incluses, conformément à la soumission déposée.
- **QUE** la MRC autorise le versement d'une contribution financière du milieu d'un montant de 16 900 \$, laquelle sera imputée à l'enveloppe budgétaire prévue pour le volet 3 – Planification du Programme d'ententes en patrimoine.
- **QUE** la directrice générale, Mme Lyne Gironne, soit autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, l'entente, le contrat ainsi que tout autre document nécessaire à la réalisation de ce mandat.

08-26-246

AUTORISATION - OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - RÉALISATION DE FORMATION EN PATRIMOINE

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue souhaite soutenir le personnel municipal, les élus et autres acteurs pertinents dans le développement et l'acquisition de nouvelles compétences en patrimoine dans le cadre du Programme d'Entente en Patrimoine;

CONSIDÉRANT que le volet expertise-formation constitue un levier important pour rehausser l'expertise locale et municipale et répondre aux besoins identifiés dans le Programme d'Entente en Patrimoine;

PROJET

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté la résolution n° 02-26-057A en date du 4 février 2026 qui entérine la participation de la MRC au volet 2-Expertise du Programme d'Entente en Patrimoine du ministère de la culture et des communications du Québec;

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu une lettre d'annonce en date du 3 mars 2026 de la part du ministère de la Culture et des communications approuvant la participation de la MRC au volet 2 du Programme d'Entente en Patrimoine (PEP);

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu une offre de service de la part de l'architecte Marie-Josée Deschênes, qui remplit les spécifications du volet 2;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Michel Vaillant
et résolu unanimement

- **QUE** le Conseil de la MRC de Témiscamingue accepte l'offre de service présentée par l'architecte Marie-Josée Deschênes, au montant de 13 797 \$, taxes incluses.
- **QUE** le Conseil autorise le versement d'une contribution financière de 7 200 \$, à même l'enveloppe budgétaire du volet 2 du PEP.
- **QUE** madame Lyne Gironne soit autorisée à agir à titre de mandataire de la MRC et à signer l'entente ainsi que tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

08-26-247

PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS – DÉPÔT D'UN PROJET POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION EN IMMIGRATION ET RELATIONS INTERCULTURELLES

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue a obtenu, à la suite d'un dépôt de projet effectué en septembre 2025, une aide financière de 75 000 \$ du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), à laquelle s'ajoutait une contribution du milieu de 25 000 \$, pour un projet totalisant 100 000 \$ sur une période d'un an;

CONSIDÉRANT que cette aide financière visait notamment la réalisation de consultations publiques portant sur l'accueil et l'établissement durable des personnes immigrantes ainsi que sur la qualité des relations interculturelles au Témiscamingue;

CONSIDÉRANT qu'au terme de ces consultations, un plan d'action triennal a été élaboré en concertation avec les partenaires du milieu et en fonction des besoins identifiés par la collectivité;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration a lancé un nouvel appel de projets dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités, permettant à la MRC de Témiscamingue de soumettre une demande d'aide financière pour la mise en œuvre de ce plan d'action;

CONSIDÉRANT que le projet représente un coût total de 300 000 \$ sur trois ans, dont une aide financière demandée au MIFI de 225 000 \$,

PROJET

correspondant à 75 % du montage financier, et une contribution municipale de 75 000 \$, correspondant à 25 %;

CONSIDÉRANT que la date limite pour le dépôt de la demande est fixée au 4 septembre 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Adèle Beauregard
et résolu unanimement

- **QUE** le Conseil de la MRC de Témiscamingue autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'appui aux collectivités du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration pour la mise en œuvre du plan d'action triennal en matière d'accueil, d'établissement durable et de relations interculturelles.
- **QUE** le Conseil confirme, advenant l'acceptation de la demande, une contribution municipale maximale de 75 000 \$ sur trois ans, représentant 25 % du coût total du projet.
- **QUE** madame Lyne Gironne soit désignée à titre de mandataire autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, l'entente ainsi que tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

Information

RAPPORT D'ACTIVITÉS – ÉVOLUTION MENSUELLE DES COÛTS ET DES VOLUMES DE LA RÉCUPÉRATION, DES DÉCHETS ET DU COMPOSTAGE À L'ÉCOCENTRE

Le conseil de la MRC prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que du tableau sur les poids de déchets par municipalité.

08-26-248

AUTORISATION POUR LE PAIEMENT D'UNE FACTURE (CLÉMENT CHRYSLER)

CONSIDÉRANT que diverses pièces ont été acquises pour l'ensemble des camions au mois de juin chez Clément Chrysler et que la facture s'élève à plus de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT que le règlement décrétant les règles en matière de délégation de contrôle et de suivi budgétaire permet au directeur du Centre de valorisation d'autoriser des dépenses de 5 000 \$ maximum;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alexandre Binette
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le paiement de la facture chez Clément Chrysler pour des pièces, au coût de 9 782,04 \$, taxes incluses

La dépense sera prise à même le poste budgétaire « Entretien et réparation des camions ».

PROJET

08-26-249

FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS) - RECOMMANDATION DU COMITÉ D'ANALYSE POUR L'OCTROI D'UN SOUTIEN FINANCIER

CONSIDÉRANT qu'en Abitibi-Témiscamingue, le mandat de mise en œuvre régionale du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a été confié à la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (CPAT), cette dernière étant assistée par les représentants locaux répartis dans chacun des cinq territoires de MRC de la région ayant déterminé des priorités à l'échelle locale et également à l'échelle régionale;

CONSIDÉRANT que la recommandation du comité d'analyse, chapeauté par la Corporation de développement communautaire du Témiscamingue, pour le soutien financier d'un projet qui répond aux modalités du Fonds;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean Martineau
et résolu unanimement

- **D'ENTÉRINER** la recommandation du comité d'analyse et de soutenir financièrement l'organisme « Regroupement d'entraide sociale du Témiscamingue » pour un montant de 17 300 \$, pour la réalisation du projet « Vers un système alimentaire solidaire et durable au Témiscamingue ». Le projet vise à mettre en place des initiatives favorisant l'accès des personnes vulnérables à des aliments frais, notamment par des coupons nourriciers, la récupération des surplus agricoles et des activités de glanage, de transformation et de redistribution.

08-26-250

AUTORISATION POUR L'ACHAT ET INSTALLATION D'UN CABANON DE 8 PI X 12 PI AU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue ne dispose pas actuellement d'un espace d'entreposage adéquat pour certains équipements, matériels et fournitures utilisés dans le cadre de ses activités;

CONSIDÉRANT la nécessité de libérer de l'espace à l'intérieur de l'immeuble du siège social afin d'optimiser l'utilisation des locaux administratifs;

CONSIDÉRANT que du matériel est actuellement entreposé sous l'escalier arrière du bâtiment et que cet espace doit demeurer libre en tout temps afin de respecter les exigences en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT également qu'une partie du matériel est présentement accumulée dans la voûte et dans la salle d'archives, lesquels espaces devraient être réservés à leur usage principal;

CONSIDÉRANT qu'un cabanon de 8 pieds par 12 pieds permettrait de répondre à ces besoins d'entreposage de façon sécuritaire et efficiente;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de Service Pyro-pro au montant de 4 545,75 \$, plus les taxes applicables, incluant la livraison et l'installation sur place;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Dénommé

PROJET

et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'acquisition d'un cabanon de 8 pieds par 12 pieds au coût de 4 545,75 \$, plus les taxes applicables, incluant la livraison et l'installation sur le terrain du siège social de la MRC de Témiscamingue.
- **QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire « Immeuble ».
- **D'AUTORISER** la direction générale à signer tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

Information

SUIVI — COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRCT

Le Conseil de la MRC a pris acte du projet du procès-verbal de la séance du 8 juillet 2026 du comité administratif.

Information

DÉPÔT DES RAPPORTS DES REPRÉSENTANTS NOMMÉS PAR LA MRC

Les membres du Conseil représentant la MRC sur des comités hors MRC sont invités à déposer un rapport de leur rencontre ayant eu lieu dans le dernier mois.

08-26-251

RÉSOLUTION DE LA VILLE DE VILLE-MARIE POUR LA NOMINATION D'UN MEMBRE DE LEUR CONSEIL AU SEIN DE LA TABLE DE CONCERTATION DE L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT DU TÉMISCAMINGUE

CONSIDÉRANT que la ville de Ville-Marie demande à la MRC de Témiscamingue de désigner madame Adèle Beauregard, conseillère municipale, afin de pourvoir l'un des sièges dont dispose la MRC à la Table de concertation de l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT);

CONSIDÉRANT que toute personne désignée par la MRC pour siéger à un comité, une table de concertation ou un organisme externe agit à titre de représentante de la MRC de Témiscamingue dans son ensemble;

CONSIDÉRANT qu'il importe d'assurer une cohérence entre les interventions des représentants de la MRC et les orientations, priorités et positions adoptées par le Conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT que les représentants de la MRC auprès d'organismes externes doivent disposer d'un mandat clair et rendre compte périodiquement des travaux auxquels ils participent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean Martineau
et résolu unanimement

- **QUE** le Conseil de la MRC de Témiscamingue désigne madame Adèle Beauregard à titre de représentante de la MRC à la Table de concertation de l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue.

PROJET

- **DE PRÉCISER** que madame Beauregard agit, dans le cadre de ce mandat, à titre de représentante de la MRC de Témiscamingue dans son ensemble et qu'elle doit, en tout temps, porter la vision territoriale, les orientations et les positions officiellement adoptées par le Conseil de la MRC, et non des intérêts particuliers liés à une municipalité, à un organisme ou à une position personnelle.
- **DE CONFIRMER** que son rôle comprend une participation active aux travaux de la Table, une contribution proactive aux échanges, la recherche de consensus et la promotion de positions cohérentes avec la gouvernance et les priorités de la MRC.
- **QUE** lorsque les travaux de la Table portent sur un dossier à l'égard duquel le Conseil de la MRC a adopté une position officielle, la représentante soit tenue de respecter et de faire valoir cette position.
- **QUE** lorsqu'un enjeu soumis à la Table ne fait pas l'objet d'une orientation ou d'une position préalablement établie par le Conseil et qu'il est susceptible d'avoir un impact significatif sur le territoire ou les intérêts de la MRC, la représentante en réfère à la MRC avant de prendre position au nom de celle-ci.
- **QUE** les frais de déplacement et, le cas échéant, les allocations ou jetons de présence liés à l'exercice de ce mandat soient assumés par la MRC conformément aux politiques et règles en vigueur.
- **QUE** le Conseil puisse, en tout temps, revoir ou mettre fin à cette désignation s'il juge que les conditions du mandat ne sont plus rencontrées ou que les intérêts de la MRC le requièrent.

Information

CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS SOUS LE THÈME FAIRE DU QUÉBEC, LE QUÉBEC DES RÉGIONS

Le 84e Congrès de la FQM se tiendra au Centre des congrès de Québec, du 24 au 26 septembre prochain.

Information

AFFAIRES MUNICIPALES

M. Roger Bouthillette soulève la question des coûts liés à l'inspection et à l'entretien des bornes sèches utilisées en matière de sécurité incendie. Il souhaite connaître l'intérêt des municipalités concernées à explorer la possibilité de procéder à un appel d'offres regroupé pour ces services, dans une perspective d'optimisation des coûts.

Il est toutefois convenu qu'un portrait de la situation devra d'abord être réalisé afin de documenter le nombre de bornes sèches présentes sur le territoire, les municipalités concernées ainsi que les pratiques actuelles en matière d'inspection et d'entretien. M. Bouthillette soulève également la nécessité de clarifier les exigences applicables quant à la fréquence des inspections, notamment afin de déterminer si celles-ci doivent être réalisées annuellement ou selon un autre intervalle.

Par ailleurs, M. Bouthillette, à titre de représentant de la MRC au conseil d'administration de Tricentris, souhaite vérifier l'intérêt des membres du Conseil à obtenir davantage d'information sur les services offerts par l'organisme. Il indique qu'il pourra profiter de sa prochaine participation au conseil d'administration afin de recueillir de l'information pertinente et d'en faire rapport aux membres.

PROJET

M. Michel Vaillant fait un suivi de la problématique d’entrées par effraction vécue au cours de l’hiver dernier sur le territoire de Notre-Dame-du-Nord. Il mentionne que très peu de cas ont été signalés au cours des derniers mois et que la situation demeure actuellement sous contrôle. Il souligne les effets positifs des interventions et des mesures mises en place par la municipalité.

Enfin, M. Jean Martineau rappelle que sa municipalité travaille actuellement au développement d’une nouvelle approche visant à faire évoluer sa structure administrative, notamment par l’intégration de l’intelligence artificielle à certaines pratiques de travail. Il invite les municipalités intéressées à en apprendre davantage sur cette démarche ou à explorer des avenues similaires à communiquer avec lui.

Information

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point n’est inscrit à cette section.

Information

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DE L’ASSISTANCE, S’IL Y A LIEU (CM. ART. 150)

Aucune question de l’assistance.

08-26-252

LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les sujets ont été épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yvon Racine
et résolu unanimement

- **QUE** l’assemblée soit levée.

N. B. : Prochain Conseil de la MRC : 16 septembre 2026

Il est 21 h 54.

Martin Lefebvre, préfet

Lyne Gironne, directrice générale —
greffière-trésorière

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu’il n’a pas été adopté par le conseil lors d’une séance subséquente.
--

